

Sérum

LE VACCIN CONTRE L'ISOLEMENT & LA DÉSINFORMATION DES ESI

Mars | Avril | Mai 2024 | **gratuit**

n°77

FNESI



DOSSIER

Les 50 propositions pour la réforme de la formation

> ACTUALITÉS

Réforme de la profession infirmière p.4

> RETOUR SUR

Les Bourses aux CROUS ? p.6

> AFFAIRES SOCIALES

La semaine Bien-Être avec mon association étudiante p.19

Oui,
sans actionnaires
à rémunérer,
nous

accompagnons
mieux nos clients

Ensemble, prenons soin de demain 

3233 Service gratuit
+ prix appel

[macsf.fr](https://www.macsf.fr)

PUBLICITÉ

Sommaire

- > 4 ACTUALITÉS
La réforme de la profession infirmière
- > 5 ADHÉRER
Pourquoi être adhérent·e à la FNESI ?
- > 6 RETOUR SUR
Les bourses aux CROUS ?
- > 7 DOSSIER



Les 50 propositions pour la réforme de la formation socle infirmière

- > 14 VOS DROITS
Je veux changer d'IFSI, comment faire ?
- > 15 AFFAIRES SOCIALE
Quels sont les pouvoirs de la carte étudiante ?
- > 16 INTERNATIONAL
Les Élections Européennes 2024
- > 18 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Qu'est-ce que la valorisation de l'engagement étudiant ?
- > 19 INNOVATION SOCIALE
La Semaine Bien-Être avec mon association étudiante
- > 20 DANS VOTRE ASSO
Du bien-être dans vos établissements de formation ? Zoom sur la Commission Santé et Bien-Être de l'IFSI du CH du Mans
- > 22 DIVERTISSEMENT
Salon Infirmier 2024 : Être infirmières et infirmiers aujourd'hui... et demain !

édito

Lancement réforme formation

Attendue en septembre 2025, la réforme de la formation socle infirmière est au cœur de toutes les discussions. Et pour cause, mis en place depuis près de 15 ans, le référentiel de formation n'est plus adapté.

Enseignant·e·s, professionnel·le·s, étudiant·e·s : tou·te·s attendent cette réforme. Au cœur de celle-ci, la FNESI porte la voix des étudiant·e·s dans les discussions. Les Etats Généraux ont permis la rencontre d'étudiant·e·s d'années de promotions différentes, dans les différentes régions de France ; elle a facilité la rédaction de nombreuses contributions et propositions pour améliorer la formation. Les enjeux sont à la hauteur des attentes et des besoins des ESI : une amélioration de nos conditions de vie et d'études est nécessaire à la survie de la formation. Le 16 novembre 2023, les travaux de la réforme ont débuté.

Depuis, les groupes de travail s'organisent autour des thématiques prévalentes de la formation. Une réforme en profondeur est attendue : de l'admission en formation, jusqu'aux perspectives professionnelles et d'études. Nous continuerons de nous battre pour défendre les droits des étudiant·e·s. En 2025, les étudiant·e·s en sciences infirmières ne doivent plus être marginalisé·e·s, dans une formation "à part", comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous travaillerons pour la reconnaissance de notre formation, à sa juste valeur. Le référentiel d'activités et de compétences de la profession infirmière est également très attendu : la formation s'appuiera sur ces évolutions, pour sa construction.

Malorie Dupont, Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Orientation.



La réforme de la profession

Lors des vœux du ministre de la Santé en janvier 2023, François Braun a annoncé : *“L’année 2023 sera celle des infirmières et infirmiers”*. Il aura fallu attendre mai 2023 pour que le ministère de la Santé et de la Prévention annonce le calendrier prévisionnel des réformes, dont celle attenante à la refonte de la profession.

UNE RÉFORME DE LA PROFESSION NÉCESSAIRE !

Actuellement, la formation en sciences infirmières est structurée autour de l’acquisition de compétences alors que la profession est régie par un décret d’exercice. Cette réforme a pour objectif d’élaborer un référentiel d’activités et de compétences. La FNESI insiste sur cette nécessité depuis plusieurs années. En effet, la profession infirmière ne se réduit pas à un enchaînement d’actes, mais elle repose sur des compétences et un raisonnement clinique. Cette réforme a pour enjeu une meilleure reconnaissance de la profession, avec l’ambition d’actualiser les compétences des infirmier·ère·s. Ainsi, nous espérons que la profession se verra dotée d’un véritable référentiel en adéquation avec la réalité de terrain. Le système de santé

se trouve confronté à de nouveaux défis, notamment en ce qui concerne l’accès aux soins et la capacité à répondre efficacement aux besoins en soins de premiers recours. Le transfert de compétences doit être envisagé de manière urgente pour répondre aux besoins des patient·e·s mais également pour garantir une politique de santé adaptée.

“L’année 2023 sera celle des infirmières et infirmiers” François Braun

QUEL EST L’IMPACT SUR LA RÉFORME DE LA FORMATION ?

La réforme de la profession a débuté avant celle de la formation, ayant commencé en juin, les groupes de travail se sont terminés en février. Cette organisation permet d’adapter la formation à la réalité de la profession en garantissant un parcours académique en adéquation avec les besoins actuels des étudiant·e·s. En effet, les enjeux de santé évoluent et la politique se tourne de plus en plus vers le préventif à contrario du curatif. C’est dans cette démarche de santé que prend place la réforme de la formation garantissant également un parcours au plus proche des réalités du terrain.

UNE RÉFORME MARQUÉE PAR LES CHANGEMENTS DE MINISTRES

Cette réforme, annoncée par l’ancien ministre François Braun, a été ensuite reprise et lancée en novembre par Aurélien Rousseau qui a pris sa suite en juillet. Suite à sa démission dans le cadre du désaccord lié au projet de loi immigration, un changement de ministre intervient encore. Agnès Firmin le Bodo prend l’intérim mais ne sera pas maintenue dans le cadre du remaniement décidé par le Président. Elisabeth Borne, ex-Première ministre, a présenté sa démission, et celle de son Gouvernement à la mi-janvier.

C’est ainsi que Catherine Vautrin devient la 7^{ème} ministre de la Santé sous la présidence de Monsieur Macron. Elle devient alors ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités dans le Gouvernement de Gabriel Attal. À ses côtés, Frédéric Valletoux est nommé Ministre délégué à la santé. Ce ballet d’acteur·rice·s gouvernementaux·ales au cours de l’année pose de sérieuses questions sur l’intérêt porté à cette réforme. Il n’est pas possible d’avoir une vision uniforme, ce qui entrave les réflexions sur l’avenir de la profession.

*Constance Deshoulières,
Vice-Présidente en charge du Réseau
Pauline Bourdin, Présidente.*

À venir dans les prochains mois

- ✓ Rendu du Référentiel d’Activités et de Compétences (RAC) élaboré par un groupe de travail mené par le Conseil National Professionnel Infirmier (CNPI).
- ✓ Négociation entre les organisations syndicales professionnelles infirmières et médicales.
- ✓ Publication des textes.

Pourquoi être adhérent·e à la FNE SI ?



Photo de groupe
au CA de Poitiers
en décembre 2023

Pourquoi adhérer à la FNE SI ? Que tu souhaites adhérer individuellement ou avec ton association, la FNE SI pourra toujours t'apporter des réponses à tes questions ! Nous avons interviewé certain·e·s ESI sur ce qu'était la FNE SI pour elles·eux !

Salomé - L1



La FNE SI nous informe sur la défense des droits mais aussi sur d'autres thématiques. La FNE SI nous forme à être acteur·rice·s de notre formation et acteur·rice·s de nos associations étudiantes. Elle permet également de créer du lien entre les étudiant·e·s, en favorisant l'entraide. Elle me permet de m'investir et de défendre des valeurs qui sont les miennes ainsi de m'épanouir "professionnellement". Je rencontre du monde et occupe mon temps libre, je crée du lien.

Cloé - L3



La FNE SI c'est beaucoup de formations, de défense des droits, de démocratie étudiante, de projets, ... Mais c'est aussi de la bienveillance, des moments de cohésion, de supers administrateur·rice·s, une ambiance incroyable à chaque événement, et bien d'autres choses !

Personnellement, elle m'apprend énormément ! J'ai pu découvrir le monde associatif et me découvrir aussi de nouvelles envies et aptitudes. Comme par exemple : défendre mes droits et ceux des autres ESI, booster le bien-être étudiant, améliorer la formation initiale pour les futur·e·s ESI, mais aussi la capacité à défendre un sujet avec passion, prendre la parole devant une quarantaine de personnes sans avoir peur, etc. Grâce à elle, je peux enfin imaginer un parcours professionnel qui me correspondrait !

Audrey - Étudiante puéricultrice



Au niveau personnel, la FNE SI m'a permis de faire la rencontre d'ESI venu·e·s des quatre coins de la France et de pouvoir échanger avec eux sur divers sujets. En tant qu'étudiante, ça m'a permis de me remettre en questions sur plusieurs sujets notamment sur la formation socle.

Lors de mes 3 années, je n'avais pas d'association locale au sein de mon IFSI donc ce n'est que lors de mon année de puéricultrice que j'ai découvert l'associatif et par la suite la FNE SI. Étant en poursuite d'étude, la FNE SI est ouverte aux sciences infirmières et, par conséquent, aussi là pour nous soutenir dans nos droits et dans nos formations.

C'est pourquoi, je pense qu'il est important que les poursuites d'études s'intègrent en plus grand nombre au sein du réseau !

Aiden - L3



La FNE SI m'apporte du soutien en tant qu'ESI, on se sent écouté·e. Et de voir toutes les personnes qui se mobilisent pour faire valoir nos droits donne chaud au cœur. En tant qu'administrateur, la FNE SI m'a appris ce qu'il était de se battre pour se faire entendre, des principes fondamentaux de cette fédération et l'importance que portent les voix des administrateur·rice·s. Depuis que je suis dans la vie associative, je me suis rendu compte de l'importance d'être engagé au sein de sa fédération de filière pour se battre au mieux afin d'améliorer la qualité de vie des étudiant·e·s des futures promotions.

Laura - L2



Je pense à une grande famille d'ESI ! Ça m'apporte un soutien et je me sens moins seule dans des situations que je veux vivre et qui, avant, me faisait trop facilement banaliser dans mon coin.

Si tu as des questions, n'hésites pas à nous contacter à info@fnesi.org !

*Chann Philippe, Secrétaire Générale en charge de la Relation Presse
Elodie Lenfant, Vice-Présidente en charge de la Communication et des Publications*

Les bourses aux CROUS ?

Victoire pour les étudiant·e·s de la Région Centre-Val de Loire : le deuxième transfert des bourses des formations sanitaires et sociales !



les Crous

Après la région Normandie en 2016, la région Centre-Val de Loire a officialisé le transfert des Bourses des Formations Sanitaires et Sociales (BFSS) au CROUS d'Orléans-Tours. C'est une victoire pour les étudiant·e·s en sciences infirmières (ESI) de cette région !

LES BOURSES, UNE COMPÉTENCE DES RÉGIONS ?

Depuis 2004, les régions ont la compétence des formations sanitaires et sociales, dont font partie la formation socle, celle d'Infirmier·ère de Bloc Opératoire Diplômé·e d'Etat (IBODE), d'Infirmier·ère Anesthésiste Diplômé·e d'Etat (IADE) et d'Infirmier·ère Puériculteur·rice Diplômé·e d'Etat (IPDE). Par extension, ce sont les régions qui gèrent les bourses de notre formation.

D'AUTRES RÉGIONS À VENIR ?

Le réseau de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) travaille activement pour obtenir des transferts de compétence des BFSS vers les CROUS dans les autres régions. Le premier transfert effectué par la région Normandie était précurseur et a permis d'expérimenter la gestion des BFSS par le CROUS. La région Centre-Val de Loire est donc la seconde à réaliser ce transfert, simplifiant les démarches pour les étudiant·e·s.

VERS UN GUICHET UNIQUE DES AIDES SOCIALES ?

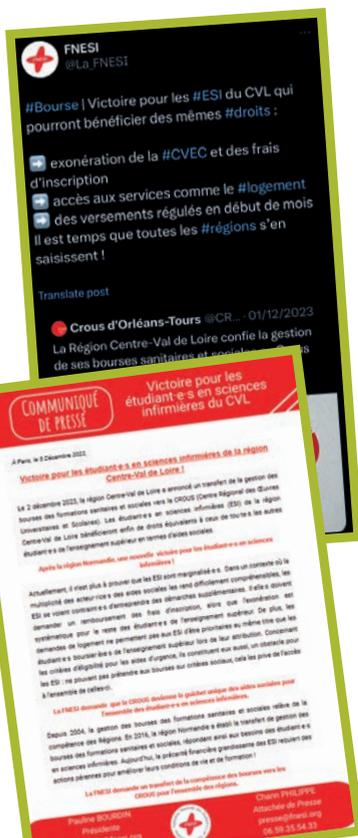
En effet, la FNESI demande que le CROUS devienne le guichet unique des aides sociales pour les étudiant·e·s, qui n'auraient plus qu'à remplir leur Dossier Social Étudiant (DSE) pour faire leur demande de bourse et de logement. Il reste du chemin à parcourir, car toutes les aides sociales du CROUS ne sont pas accessibles aux ESI. En effet, l'Aide Spécifique d'Allocation Annuelle ne peut être accordée qu'aux étudiant·e·s éligibles aux Bourses sur Critères Sociaux, ce qui n'est pas le cas des ESI.

*Ilona Denis, Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales
Rafik Bey, Vice-Président en charge de la Défense des Droits*

La position de la FNESI

La FNESI se positionne pour un transfert de cette compétence vers les Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). En effet, de nombreuses problématiques sont exprimées par les étudiant·e·s en rapport avec les BFSS gérées par les régions :

- ✓ **retard de versement** de la bourse, atteignant parfois plus d'un mois de retard,
- ✓ **absence de remboursement des frais d'inscription** à l'Université dans certaines régions, alors que les étudiant·e·s boursier·ère·s du CROUS sont automatiquement exonéré·e·s,
- ✓ **démarche de demande de remboursement** de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), alors que l'exonération est automatique pour les étudiant·e·s boursier·ère·s du CROUS,
- ✓ **désavantage par rapport aux autres étudiant·e·s pour l'accès à un logement CROUS**. En effet, peu de régions transmettent une notification conditionnelle de bourse, alors que c'est systématique pour le CROUS. Ce document indique que l'étudiant·e·s remplit les critères pour être bénéficiaire d'une bourse, sous réserve de son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Elle permet de bénéficier en priorité d'un logement CROUS. C'est ainsi que les ESI ne bénéficiant pas de cette notification conditionnelle de bourse sont désavantagé·e·s par rapport aux étudiant·e·s qui l'ont.



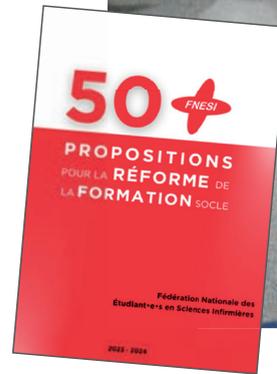
Le 5 décembre dernier, la FNESI a publié ce communiqué de presse pour inciter les autres régions à faire de même.



Temps d'échanges lors du Week-End de Formation des Administrateur·rice·s



À l'aube de la réingénierie de la formation prévue en septembre 2025, ces 50 propositions, issues des consultations étudiantes, sont les demandes des ESI pour améliorer la formation socle infirmière.



50

PROPOSITIONS POUR LA RÉFORME DE LA FORMATION SOCLE INFIRMIÈRE

1 Plateforme nationale d'évaluation des lieux de stages

L'encadrement varie d'un lieu de stage à l'autre, au détriment de l'ESI. La FNESE demande une plateforme nationale d'évaluation des lieux de stages, pour permettre d'améliorer l'accueil et la politique d'encadrement des stages.

2 Tutorat en stage

Trop peu de moyens matériels, humains et financiers sont alloués au tutorat en stage pourtant primordial au bon accueil de l'ESI. La FNESE demande : la rémunération, la formation et du temps dédié aux tuteur·rice·s.

3 Un parcours personnalisé dans la coordination des stages

La FNESE demande la mise en place d'un parcours de stage personnalisé au parcours et projet de l'ESI, ainsi qu'une coordination des affectations des lieux de stages, à l'échelle territoriale.

4 Lutter contre les discriminations et les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) en formation

Le constat est alarmant sur les discriminations, les VSS et le harcèlement en formation. La FNESE demande le renforcement des dispositifs, et une sensibilisation auprès des acteur·rice·s de la formation et ESI.

5 Santé mentale des ESI

Face à une santé mentale dégradée, la FNESE demande le renforcement des effectifs, des ressources, et de l'accessibilité du dispositif "Santé Psy Étudiant", des Services de Santé Étudiante (SSE).

6 Revalorisation des indemnités de stages et kilométriques

Face à une précarité étudiante grandissante, la FNESE demande une revalorisation des indemnités kilométriques, basées sur les réelles dépenses des ESI, ainsi que la revalorisation des indemnités de stages.

7 Non à une augmentation des quotas sans moyens

Nous apportons des points de vigilance sur les limites structurelles, pédagogiques et sur l'offre de stage. La FNESE demande à ce que les quotas en formations soient adaptés aux ressources, en faveur des conditions d'études des ESI.

8 Lutter contre les frais complémentaires illégaux

La FNESE lutte contre les frais complémentaires illégaux, pour le respect des droits des ESI au sein des établissements de formation publics. Des mesures doivent être prises afin de garantir une application totale de l'arrêté.

9 Les tenues professionnelles

Les ESI sont encore obligé·e·s d'acheter et d'entretenir leurs tenues professionnelles, malgré l'instruction. La FNESE demande la publication d'un arrêté cadrant l'obligation de fournir et entretenir les tenues de stage.

10 L'accès aux services étudiants pour les ESI

La FNESE demande à ce que l'ensemble des ESI accèdent aux différents services universitaires et du réseau des œuvres : par des conventionnements et le déploiement de ces services à proximité des établissements.

11 Les logements

La FNESE demande un accès prioritaire aux logements CROUS pour les boursier·ère·s, le développement des logements à tarification sociale et des logements ponctuels pour les stages.

12 Les CROUS : guichet unique d'aides sociales

La FNESE demande le transfert de la compétence des formations sanitaires et sociales, dont les bourses des ESI, vers les CROUS, experts dans la gestion des bourses.

13 Les inégalités des promotions professionnelles

Pour les étudiant·e·s en formation professionnelle, la FNESE demande un versement des indemnités de stage et kilométriques, un temps de congé égal aux autres ESI et la suppression des épreuves de sélection pour l'admission.

14 Accès à la vie étudiante

L'intégration du temps personnel et extra-universitaire pour les ESI permet un accès à la vie étudiante. L'engagement étudiant associatif doit aussi être valorisé en formation pour investir dans la réussite et dans l'épanouissement des ESI.

15 Accès à la culture

Les actions culturelles proposées par l'Université et le CROUS doivent être communiquées aux ESI. Les collaborations avec les acteur·rice·s culturel·le·s favorisent un accès à la culture, notamment pour les établissements délocalisés.

16 L'inclusivité en formation

La formation et les établissements doivent être adaptés aux personnes en situation de handicap. Les référent·e·s handicap doivent être formé·e·s et des aménagements mis en place pour l'inclusion de tou·te·s.

17 Digitalisation des enseignements

La FNESE émet un point de vigilance accru sur les enseignements digitalisés. Il est nécessaire de réduire ces enseignements et de favoriser une approche pédagogique innovante, avec des interactions avec les formateur·rice·s.

18 Tutorat académique : dispositif d'aide à la réussite

Le tutorat par les pairs, volontaire et bénévole, né d'un besoin d'entraide, est un atout pour la réussite étudiante. Ce dispositif doit être reconnu, soutenu et valorisé en formation.

19 Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique, lien privilégié, doit être maintenu et inscrit dans le temps de formation. Le respect de demande de changement de référent·e·s doit être rendu obligatoire.

20 Travaux pratiques

Les travaux pratiques doivent prendre en compte les recommandations de bonnes pratiques de la HAS, et bénéficier du matériel leur permettant une tenue dans des conditions optimales.

21 Simulation en santé

La simulation est trop peu mise en place en formation. Des moyens doivent être alloués à son intégration et à son développement ainsi qu'à la formation des formateur·rice·s.

22 Innovation pédagogique en formation

Il s'agit de repenser l'enseignement classique afin de favoriser la compréhension et la réussite de l'ESI. Les formateur·rice·s doivent être formé·e·s pour développer l'innovation pédagogique.

23 Un parcours personnalisé d'enseignements

Les UE optionnelles ne doivent plus être imposées. La FNESE demande que les UE libres soient développées en formation afin de personnaliser le parcours de l'ESI.

24 L'obtention d'un Diplôme National de Licence

Délivré par une direction du Ministère du travail, le "grade" est un frein à la reconnaissance du diplôme. La FNESE demande la mise en place d'un diplôme national délivré par l'Université.

25 Vers un schéma Licence-Master-Doctorat

Pour inscrire les sciences infirmières comme discipline académique, celle-ci doit évoluer par des diplômes nationaux de licence, master et doctorat en sciences infirmières.

26 Évolution de la maquette de formation

Il est nécessaire de définir des enseignements évolutifs au regard du système de santé, la FNESE demande le maintien d'un cadre national déclinable en maquette de formations.

27 **L'évaluation de la formation**
Afin de permettre une amélioration continue de la qualité de formation, la FNESE demande l'évaluation de la formation selon les mêmes modalités que l'Enseignement Supérieur.

28 **Généralisation des Départements Universitaires en Sciences Infirmières (DUSI)**
La FNESE demande le développement des DUSI au sein des Universités pour renforcer le lien avec les établissements de formation et la coordination de la Recherche en sciences infirmières.

29 **Repenser la gouvernance de la formation**
Il est nécessaire de construire une nouvelle gouvernance des institutions en transférant la gestion financière de la formation aux DUSI pour travailler le lien avec l'Université.

30 **Développer la Recherche en Sciences Infirmières**
La recherche est à développer par une section 92 du Conseil National des Universités (CNU) bi-appartenante, un financement massif et la création de postes universitaires en Sciences Infirmières.

31 **Évolution des cadres formateur-ice-s**
Il est impensable de réformer la formation sans l'évolution de la formation des cadres formateur-ice-s. La FNESE demande la réingénierie vers un diplôme national master.

32 **Valorisation de l'Engagement Étudiant (VEE)**
La VEE n'est pas mise en place en formation soe. Celle-ci doit être accessible aux ESI par l'Université. La reconnaissance de cet engagement passe par son inscription sur le supplément au diplôme.

33 **Démocratie étudiante**
Parfois non respecté, la FNESE revendique le droit de vote des ESI pour les élections étudiantes. Il est nécessaire qu'il-elle-s puissent être représenté-e-s au sein des instances qui les concernent.

34 **Développement des liens avec les filières de santé**
La FNESE demande la mutualisation de certains enseignements transversaux avec les filières de santé afin de renforcer l'interprofessionnalité.

35 **L'application de la directive européenne : un volume horaire à définir**
La législation européenne impose aujourd'hui un volume horaire de 4600h, soit 400h à ajouter dans le référentiel. Nous demandons l'intégration de la simulation et du temps personnel de l'ESI dans la formation.

36 **Apprentissage des langues**
Les langues en formation sont à revoir, de nombreux-euses ESI estiment que leur niveau à diminué, depuis la L1. L'apprentissage des langues est à améliorer et à enrichir dans notre formation.

37 **Service Sanitaire des Étudiant-e-s en Santé (SSES)**
Il est nécessaire que les critères d'évaluation des SSES soient identiques pour tou-te-s les étudiant-e-s en santé et qu'une mise en commun des calendriers soit effectuée.

38 **Le parcours d'initiation à la recherche**
Actuellement très disparate, l'enseignement de la recherche doit évoluer afin d'uniformiser les pratiques et de répondre aux attendus académiques d'une licence.

39

Le Bien-Être en formation

L'enquête Bien-Être de la FNEFI dresse un constat alarmant : le Bien-Être doit être intégré en formation et des projets à destination des ESI doivent être développés.

40

Transition Écologique

La FNEFI demande l'intégration de la transition écologique, à travers des enseignements et la mise en place des rentrées climats dans tous les établissements de formation.

41

Numérique en santé

La FNEFI demande à ce qu'un référentiel commun de formation soit adapté et mis à jour fréquemment, permettant des enseignements réalisés en interfiliarité.

42

L'enjeu de l'orientation

Pour une orientation plus fiable auprès des futur-e-s ESI, les actions d'orientations (journées d'immersion, stage, etc) sont à développer, par un maillage des établissements de formation et du secondaire.

43

Admission sur Parcoursup

Il est nécessaire que les fiches des établissements de formation soient complètes et fiables. L'ensemble des informations données doivent être transparentes et accessibles.

44

Favoriser l'orientation progressive et les dispositifs passerelles

L'orientation progressive, c'est permettre l'évolution d'un projet de formation vers une autre filière. La réorientation est à développer par la modernisation des passerelles en formations.

45

Admission en spécialités et masters

Accéder au master reste difficile et marginal pour les ESI. Il est nécessaire d'améliorer la plateforme MonMaster, par l'ajout du grade licence et des masters IPA, IBODE, IADE et IPDE sur la plateforme.

46

L'insertion professionnelle des néo-diplômé-e-s

La FNEFI demande la mise en place de forums d'insertion professionnelle dans les établissements de formation ainsi qu'un accompagnement des néo-diplômé-e-s lors de leurs prises de poste.

47

Promouvoir la mobilité ERASMUS+

La FNEFI demande que tous les établissements de formation soient signataires de la charte ERASMUS+, afin de permettre aux ESI d'effectuer une mobilité de stages et/ou de cours au sein d'un système de santé différent.

48

Mobilités Internationales

Majoritairement réalisés dans les établissements, les stages à l'étranger sont à sécuriser dans le processus ERASMUS+ ou dans le cadre d'accords bilatéraux avec les établissements hors Union européenne.

49

Vigilances sur le développement de l'apprentissage

La FNEFI demande le maintien du statut étudiant avec les droits associés lors de la signature d'un contrat d'apprentissage, ainsi qu'une vigilance sur le développement de clauses illégales au sein des contrats.

50

Contrats d'Allocation d'Études (CAE)

La FNEFI demande un cadrage vers une uniformisation des allocations sur 12 mois et un modèle mensualisé pour les CAE, pour assurer l'équité et le possible cumul d'aides.



*Malorie Dupont, Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Orientation
Mathis Fayolle, Trésorier en charge des Partenariats*



FNESI

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

AVENIR? D'ÉTÉ?

AVENUE DE KILERS

à la Chaise-Dieu

Assemblée Générale • Formations • Labels

Dance with Nurse • Repas culturel

FNESI Lympiades • Gala • Cohésion....



GRUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ



STAFFSANTÉ

BANQUE
POPULAIRE
RIVES DE PARIS



Yvon

MACSF



vyv

vyv³



casden

BANQUE POPULAIRE



BANQUE
POPULAIRE

la réussite est en vous



Je veux changer d'IFSI, comment faire ?

Définition mutation : Les étudiant-e-s en sciences infirmières en formation socle se saisissent de plus en plus, depuis ces dernières années, de l'un de leurs droits étudiants : la mutation ! Ce droit te permet de changer d'établissement de formation, durant ton cursus. Réaliser une mutation demande de suivre une procédure précise, la FNESI t'explique cela !

COMMENT FAIRE ?

Pour faire une demande de mutation, tu dois réaliser une demande écrite auprès de la direction de l'établissement souhaité : un entretien est possible.

En parallèle, ton dossier étudiant est transmis à la direction de l'établissement voulu, par ton établissement actuel ou toi-même. Dans le second cas, tu devras prendre contact avec ta direction actuelle pour pouvoir récupérer ton dossier. Si celle-ci refuse, tu pourras saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Ensuite, l'établissement souhaité statuera sur ta demande en fonction de ses capacités d'accueil et de l'étude du dossier. Sa direction te notifiera sa réponse et en informera ton établissement actuel. Autrement dit, **celui dans lequel tu es actuellement ne peut ni refuser, ni accepter ta demande !**

QUELQUES CONSEILS

Tu peux joindre à ton dossier une lettre de motivation exposant ton projet professionnel, ainsi que les raisons te poussant à vouloir intégrer cet établissement de formation.

Dans le cas où tu réalises une demande de changement d'établissement parce que tu as été exclu-e ou que tu es en conflit avec ton établissement, nous te conseillons

La CADA assure le respect du droit d'accès aux documents administratifs nous concernant.

Ton dossier étudiant entre dans ce type de documents, tu peux y avoir accès sur demande : c'est ton droit ! Tu peux donc saisir la CADA si ton établissement de formation refuse de te donner ton dossier, c'est une démarche gratuite.



Conseil d'Administration de Reims en février 2024

d'en expliquer la raison directement à la direction de l'établissement auquel tu envoies ta demande. L'honnêteté et une posture réflexive seront alors mieux perçues !

Nous te conseillons, si cela est possible, de directement te rendre dans l'établissement que tu souhaites intégrer pour pouvoir déposer ton dossier et te présenter. Sinon, tu peux l'appeler afin de créer un contact. Tu peux également envoyer des demandes de mutation dans plusieurs établissements afin de multiplier tes chances !

QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE ?

Si ta demande de mutation est acceptée, tu reprendras ta formation là où tu l'as arrêtée dans ton précédent établissement : tu gardes le bénéfice des ECTS acquis ! De plus, si tu changes d'établissement en cours d'année, tu n'auras pas à payer de nouveau tes frais d'inscription ni ta CVEC, ceux-ci étant effectifs pour l'année universitaire complète, peu importe l'établissement.

ET LA LOI ?

Tu peux te référer à l'article 90 de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux sur Legifrance, ou dans ton recueil de textes réglementaires.

Le site de la FNESI est également à ta disposition à l'adresse www.fnesi.org si tu souhaites avoir des informations concernant tes droits étudiants, via l'onglet

"Nos Droits". Il y a également l'onglet "contact" si tu le souhaites ou nous envoyer un mail à vosdroits@fnesi.org

Si tu as la moindre question : vosdroits@fnesi.org

Rafik Bey, Vice-Président en charge de la Défense des Droits, Annaë Mazon, Vice-Présidente en charge du Tutorat

Quels sont les pouvoirs de la carte étudiante ?



Quels enjeux se cachent derrière la carte étudiante ? Celle-ci impacte nos conditions de vie et d'études, mais comment ? Qu'est-ce qui explique les problématiques de retard de réception de cette carte étudiante ? Quels sont les différents types de cartes étudiantes à notre disposition ?

LA CARTE ÉTUDIANTE : LE PASSE-PARTOUT DES ÉTUDIANT·E·S ?

La carte étudiante prouve l'appartenance d'un·e étudiant·e à une Université. Elle donne accès à ses services, tels que le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), le Service de Santé Étudiante (SSE) et la Bibliothèque Universitaire (BU). Elle permet également d'accéder aux services du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), dont fait partie le Restaurant Universitaire (RU).

LA CARTE ÉTUDIANTE : UNE CARTE DE RÉDUCTION ?

La carte étudiante est le justificatif couramment utilisé pour bénéficier des tarifs étudiants dans la restauration, la culture, les transports et bien d'autres. Elle est la preuve du statut étudiant, permettant d'accéder à des réductions au quotidien.

COMMENT OBTENIR LA CARTE ÉTUDIANTE ?

La carte étudiante est remise automatiquement aux étudiant·e·s s'inscrivant dans un établissement d'enseignement supérieur. C'est le cas des étudiant·e·s en sciences infirmières (ESI), qui, en s'inscrivant à l'Université, bénéficient automatiquement, sans frais supplémentaire, de la carte étudiante. Pourtant, de nombreux retards sont observés par les ESI, parfois dûs à un délai de transmission à l'Université des noms des étudiant·e·s inscrit·e·s dans les établissements de formation pouvant être long. En effet, elle est transmise aux établissements de formation par l'Université.

Cette carte est reçue en première année, puis actualisée par une vignette indiquant l'année universitaire en cours.

LA CARTE ÉTUDIANTE OU LES CARTES ÉTUDIANTES ?

Il existe bien plus d'une carte étudiante ! Certaines régions proposent des cartes pour les jeunes, permettant l'accès à des réductions avantageuses, sur des sorties culturelles notamment.

Ces cartes prennent plusieurs appellations telles que "e.pass jeunes", "Atouts Normandie" ou "Carte Avantage Jeune". Renseigne-toi pour rechercher si ta région le met en place !

UNE CARTE ÉTUDIANTE EUROPÉENNE ?

La carte étudiante européenne n'est, en réalité, pas si différente de la carte que nous connaissons. En effet, il s'agit simplement d'une vignette, portant une double dimension européenne avec l'hologramme européen et sa reconnaissance électronique partout en Europe. Cette vignette est apposée dans plus de 400 établissements dans 22 pays de l'Union européenne ! Ainsi, la carte étudiante a une reconnaissance permettant l'accès aux services et au statut étudiant lors de vos déplacements européens.

Il existe également la Carte Jeune Européenne, disponible au prix de 10€ sur le site <https://cartejeunes.fr>, elle propose des avantages dans de nombreux pays.

Pour plus d'informations :
MesServices.etudiant.gouv.fr



> **1,7 millions**
de cartes ont été éditées avec
l'hologramme européen.

Si tu n'as toujours pas reçu ta carte étudiante pour l'année universitaire en cours, envoie un mail : vosdroits@fnesi.org

Ilona Denis, Vice-Présidente
en charge des Affaires Sociales
Mathilde Pardon, Ex-Secrétaire Générale
Adjointe en charge de la Formation

Les Élections Européennes 2024

Les élections européennes permettront aux citoyen-ne-s d'élire leurs représentant-e-s au Parlement européen, le 9 juin 2024. Ces eurodéputé-e-s prendront des décisions nous atteignant dans notre quotidien comme le programme ERASMUS+, la gratuité des musées nationaux pour les moins de 26 ans ou encore le chargeur USB-C universel. La FNESI va porter les demandes des étudiant-e-s en sciences infirmières !

L'Union européenne, en quoi cela nous concerne ?

L'Union européenne a un rôle de coordination et de coopération de l'enseignement. Ainsi, elle a mis en place le schéma Licence-Master-Doctorat afin d'uniformiser ces diplômes.

Ensuite, les European Credit Transfer and accumulation System (ECTS) permettant une reconnaissance des résultats des enseignements dans l'Union européenne. Les ECTS sont accumulés à la fin de chaque semestre après la validation des Unités d'Enseignements.

Dans ce sens, cette reconnaissance des enseignements permet la mobilité internationale des étudiant-e-s via le dispositif ERASMUS+. Malheureusement, trop peu d'étudiant-e-s en sciences infirmières y ont accès : certains établissements de formation ne sont pas signataires de la charte ERASMUS+, qui est obligatoire afin de participer aux programmes.

Pour conclure, les élections européennes offrent une opportunité unique de participer activement à la construction de l'avenir sur l'Union européenne. Ne sous-estimez pas l'impact de votre voix, votez et faites partie intégrante de la démocratie européenne.

The European Union: how are we concerned ?

The European elections allow citizens to elect their representatives to the European Parliament on June 9, 2024. These Members of the European Parliament (MEPs) will make decisions that impact our daily lives, such as the ERASMUS+ program, free admission to national museums for those under 26 and universal USB-C charger. The FNESI will advocate for the demands of nursing students! To learn more, read on! And don't forget to vote on June 9, 2024 !

The European Union plays a coordinating and cooperative role in education. They have implemented the Bachelor-Master-Doctorate scheme to standardize education across member states. Next, the European Credit Transfer and accumulation System (ECTS) allows for the recognition of academic results within the European Union. ECTS credits are accumulated at the end of each semester upon the validation of educational units. In this regard, the recognition of education facilitates international mobility for students through the ERASMUS+ program. Unfortunately, too few nursing students have access to it due to non-signatory institutions, mandatory for participation in the programs.

In conclusion, the European elections offer a unique opportunity to actively participate in shaping the future of the European Union. Do not underestimate the impact of your voice; vote and be an integral part of it.

Léonor Cauchois, Vice-Présidente en charge de la Démocratie Étudiante et de la Lutte Contre les Discriminations, Valentin Vallée, Vice-Président en charge des Affaires Internationales et de la Transition Écologique.

GlobalWorking

- Work abroad · Live abroad -

10 ans à améliorer la vie des gens

**NOUS RECHERCHONS DES
INFIRMIÈRES POUR
TRAVAILLER DANS LE
SECTEUR DE LA SANTÉ
PUBLIQUE EN NORVÈGE**



AVANTAGES

✓ **Contrat à durée indéterminé**

✓ **3.500€ net/mois**

✓ **Hébergement inclus**

✓ **Ratio 1 infirmier/10 patients**

✓ **Vivre une aventure !**

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS
06 25 43 16 71**



Qu'est-ce que la valorisation de l'engagement étudiant ?



Qu'est ce que l'engagement étudiant ? L'engagement est l'acte par lequel on s'engage à accomplir une tâche en faveur d'une cause.

QU'EST CE QUE CELA IMPLIQUE ?

En fonction de son investissement personnel, l'engagement étudiant requiert du temps en parallèle de ses études. L'étudiant-e va s'investir dans une mission, lui faisant découvrir et acquérir de nouvelles connaissances et compétences nécessaires qui lui serviront tout au long de son parcours.

C'EST QUOI LA VALORISATION DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT (VEE) ?

La Valorisation de l'Engagement Etudiant consiste à faire reconnaître celui-ci par ton établissement, durant ton cursus académique. Celle-ci se manifeste par l'acquisition d'ECTS (*European Credits Transfer System*) dans le cadre d'un enseignement dédié, d'un aménagement de l'emploi du temps, d'une dispense partielle ou totale de stage, ou de points bonus sur la moyenne générale.

QUI ÇA CONCERNE ?

Tu peux bénéficier de la VEE si tu es/as :

- ✓ Une activité bénévole au sein d'une association,
- ✓ Une activité professionnelle,
- ✓ Une activité sportive de haut niveau,
- ✓ Un engagement de réserviste dans la Garde nationale ou la Réserve civique,
- ✓ Un engagement de sapeur-pompier volontaire,
- ✓ Un-e représentant-e d'élue et un volontariat en Service Civique.

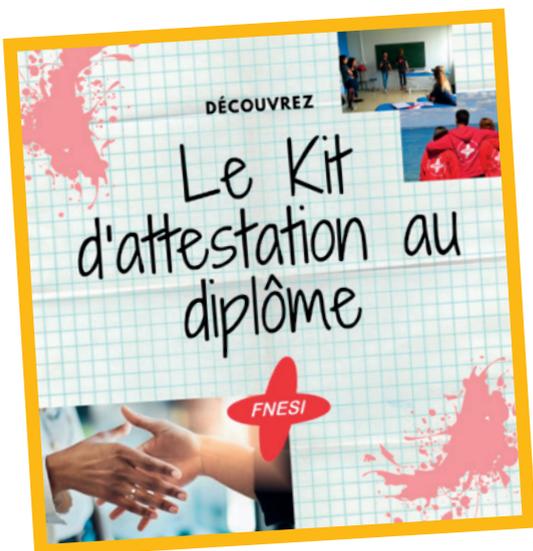


Actuellement, ce dispositif est peu accessible pour les étudiant-e-s en sciences infirmières. En effet, aucun texte législatif ne régit ce dispositif valorisant alors l'engagement et l'investissement des étudiant-e-s.

LE "KIT D'ATTESTATION AU DIPLÔME"

La FNESI a, en ce sens, élaboré le "Kit d'attestation au diplôme" en 2019 en tant qu'alternative locale. Ce dispositif ne peut être pérenne car celui-ci n'a de valeur qu'auprès de la direction de l'établissement de formation et ne possède pas de valeur académique. Par ailleurs, les établissements de formation sont peu informés concernant l'existence de ce dispositif, et se portent donc réticents à valoriser leurs étudiant-e-s. Valoriser son engagement étudiant, peut faciliter l'insertion professionnelle et la mobilité européenne, entre autres. Il est donc intéressant que les associations et étudiant-e-s continuent de porter ce dispositif auprès de leur direction localement afin que leur engagement soit tout de même reconnu.

Les perspectives d'évolution : À l'aube de la refonte du référentiel de formation annoncée pour la rentrée 2025, la FNESI porte auprès des différent-e-s acteur-ric-e-s la reconnaissance de l'engagement étudiant afin que les étudiant-e-s en sciences infirmières puissent en bénéficier au même titre que les étudiant-e-s de l'enseignement supérieur. Cela permettrait de bénéficier de la valorisation de l'engagement mise en place par l'université de rattachement.



Si tu as des questions, tu peux écrire à enseignement.superieur@fnesi.org

Annaë Mazon, Vice Présidente en charge du Tutorat,
Léonor Cauchois, Vice-Présidente en charge de la Démocratie Étudiante et de la Lutte Contre les Discriminations

La Semaine Bien-Être avec mon association étudiante

La Semaine du Bien-Être

Suite à l'enquête Bien-Être réalisée en 2017, la FNESI a construit un projet afin de répondre au constat alarmant de la santé des étudiant·e·s dans notre formation. La Semaine du Bien-Être a pour but de lutter contre l'isolement social, d'améliorer le bien-être mental, physique et financier des ESI. Cette semaine a lieu tous les ans à l'échelle nationale, mais est également saisie par les associations locales afin qu'un maximum d'ESI puissent en bénéficier.

Et la FNESI ?

Du 11 au 17 mars, la FNESI organise sa Semaine Bien-Être à destination des étudiant·e·s en sciences infirmières ! Durant cette semaine auront lieu différentes activités telles que :

- ✓ des recettes culinaires,
- ✓ une séance de cinéma à distance,
- ✓ des actions de sensibilisation sur la santé affective et sexuelle,
- ✓ des actions de sensibilisation sur la santé sportive, avec une séance de sport à distance,
- ✓ des actions de sensibilisation sur la santé mentale,
- ✓ des actions de prévention sur les conduites à risque.

Pour terminer cette semaine, la FNESI organise pour la première fois un Week-End Bien-Être, qui se déroulera à Paris du vendredi 15 au dimanche 17 mars 2024 !

L'objectif est de se retrouver pour des temps de formation sur des thématiques du bien-être et de la santé physique et mentale, afin que les ESI puissent l'appliquer dans leurs formations !

Si toi aussi tu veux qu'une semaine du Bien-Être se mette en place dans ton établissement de formation, tu peux te rapprocher de ton association afin d'échanger autour du projet ou nous contacter sur l'adresse mail is@fnesi.org !

ZOOM sur une association qui a mis en place une Semaine Bien-Être : Les Pikadenn, Quimper

"En mars 2023, nous avons décidé d'organiser une semaine du bien être à destination des étudiant·e·s infirmier·ère·s et des élèves aides-soignant·e·s de notre institut de formation, à Quimper. L'an passé, nous en avons déjà organisé une, nous avons voulu réitérer l'action dans le but de favoriser le bien-être des étudiant·e·s et de leur offrir un moment de détente et une parenthèse dans le cadre de nos études qui peuvent parfois être compliquées à vivre. De plus, nous avons fait le choix que cette action soit gratuite et accessible à tou-te-s dans l'objectif de lutter contre la précarité étudiante.

Nos actions étaient diverses pendant cette semaine, nous avons organisé en partenariat avec notre banque, deux goûters, diffusé des tips avec notamment des recettes de cuisine ou des recettes maison pour prendre soin de soi. Des séances de sophrologie ont aussi été proposées deux fois au cours de cette semaine, ainsi qu'une séance de sport et d'art thérapie. Des produits d'hygiène et de bien-être ont été distribués à l'ensemble des étudiant·e·s et les élèves qui le souhaitaient. Enfin, nous avons organisé un concours avec 3 lots à gagner : un lot de maquillage, une manucure et un coffret de produits de bien-être. La participation était bien entendu gratuite et ouverte à tou-te-s.

Grâce à cette semaine, nous avons pu voir que les étudiant·e·s et élèves étaient plus détendu·e·s après ces petits moments hors du temps et que ça renforçait aussi les liens intra et inter promotions. Prendre soin de soi avant de prendre soin des autres est pour Les Pikadenn une priorité."

*Esline, Présidente
Les Pikadenn, ESI L3*



Semaine Bien-Être de l'association Les Pikadenn en 2023.



Du bien-être dans vos établissements de formation ? Zoom sur la Commission Santé et Bien-Être de l'IFSI du CH du Mans

Un jardin communautaire, du matériel de fitness et un distributeur de protections périodiques gratuites se sont installés dans le décor de l'IFSI du CH du Mans. De nombreux projets sont organisés tout au long de l'année par les étudiant-e-s et l'équipe pédagogique au sein de l'établissement.



LE CONSTAT DU MAL-ÊTRE DES ÉTUDIANT-E-S EN FORMATION

Ce projet s'est construit à la suite de la publication de l'enquête Bien-Être de la FNEI en 2017. Cette enquête a dressé un tableau alarmant, mettant en évidence un mal-être profond des ESI. C'est ainsi, en 2018, que s'est créée la Commission Santé et Bien-Être au sein de l'établissement de formation.

UNE COMMISSION INNOVANTE ET FORCE DE PROPOSITION

Au sein de cette commission, on retrouve des étudiant-e-s infirmier-ère-s, des élèves aide-soignant-e-s mais également des professionnel-le-s dont des formateur-ric-e-s, des secrétaires et la gouvernante. La commission se réunit 3 à 4 fois par an, pour organiser des projets favorisant "l'épanouissement personnel des étudiant-e-s". Elle met en place des projets à long terme tels que le jardin communautaire qui se compose de tables de pique-nique, d'une pergola, d'un espace pour faire du sport et d'un carré de potager. Il y a également des projets ponctuels comme des animations pour mardi gras,



«On voulait faire en sorte qu'il-elle-s se sentent bien, dans un lieu où on peut leur permettre d'acquérir du savoir.»

Valérie AL HOMSI
Cadre supérieure de santé

par exemple, en encourageant les ESI à se déguiser et en leur distribuant des crêpes.

UNE ANNÉE RYTHMÉE DE PROJETS POUR LES ESI

Chaque mois, la commission met en place une activité différente. En octobre, c'est tou-te-s en rose. Puis, en novembre, lors du mois sans tabac, la commission distribue des pommes lorsque les étudiant-e-s ont l'envie de fumer ! Lors du Dry January, des cocktails sans alcool sont proposés aux étudiant-e-s. Durant toute l'année, les ESI peuvent bénéficier d'un distributeur de protections périodiques réutilisables gratuitement au sein de l'établissement.

QUELS FINANCEMENTS POUR LA COMMISSION SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ?

Certains projets de la commission sont en partie financés par la commission Contribution de

Vie Etudiante et de Campus (CVEC) du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). En effet, les établissements peuvent demander des subventions au CROUS pour mettre en place des projets visant à améliorer la vie étudiante. L'information est à développer en ce sens, pour permettre l'évolution des conditions de vie et d'études au sein des établissements de formation.

LA PLACE DE LA COMMISSION AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

La Commission Santé et Bien-Être présente les projets élaborés à la Section Relative à la Vie Etudiante, et les fait valider avant de demander une subvention au CROUS. La commission inclut les élu-e-s étudiant-e-s des trois promotions et ceux-elles qui en font la demande. Au sein de l'établissement et de la commission, les étudiant-e-s sont acteur-ric-e-s de la vie étudiante et sont force de proposition pour l'améliorer.

*Ilona Denis, Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales,
Chann Philippe, Secrétaire Générale en charge des Relations Presse.*



DÉCOUVREZ
LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE
PROPOSÉ PAR LE
C.G.O.S



Le C.G.O.S est à vos côtés aujourd'hui pour **demain** !

Complémentaire Retraite des Hospitaliers du C.G.O.S

Elle a été créée **par des hospitaliers pour les hospitaliers**, à l'initiative du C.G.O.S, il y a 60 ans.

100 % dédiée aux agents hospitaliers, elle aide à **limiter votre perte de revenus subie** à la retraite, en **constituant un revenu complémentaire** à votre retraite de base.

Elle offre en plus une **vraie liberté de choix**, que ce soit sur le montant des cotisations ou sur la façon de récupérer l'épargne retraite le moment venu.

Découvrez tous les autres avantages sur crh.cgos.info ou en appelant le **0800 005 944** (service et appel gratuits).

Et en +

- ⇒ **Offre jeunes jusqu'à 40 ans**
Un mois de cotisation offert chaque année, jusqu'à vos 40 ans (10 ans maximum).
- ⇒ **Économies d'impôt**
Possibilité de déduire **100% de vos cotisations** de votre revenu net global (selon législation fiscale en vigueur).



**COMPLÉMENTAIRE
RETRAITE** DES HOSPITALIERS
L'ÉPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S

Salon Infirmier 2024 : Être infirmières et infirmiers aujourd'hui... et demain !

L'événement incontournable de l'année pour tou-te-s les étudiant-e-s et professionnel-le-s en sciences infirmières approche à grands pas ! Venez découvrir l'édition 2024 du Salon Infirmier sur le thème captivant : «Être infirmières et infirmiers aujourd'hui... et demain !»

Le salon se tiendra du 21 au 23 mai 2024, à Paris Expo, porte de Versailles, Hall 7.3.

Pour toutes les informations essentielles, rendez-vous sur le site officiel du salon : www.saloninfirmier.fr

👉 **Votre présence au Salon Infirmier est une absence justifiée que ce soit en cours ou en stage**
Certains établissements de formation peuvent vous offrir une participation financière afin de faciliter votre venue. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre établissement pour savoir s'il propose une telle opportunité.

👉 **À découvrir lors de ce salon**
Pendant ces trois jours palpitants, les participant-e-s auront l'opportunité de se former, de s'informer et de rencontrer des expert-e-s de la profession sur leurs stands. En outre, des ateliers, des conférences seront organisés, abordant des sujets d'actualité liés à notre formation.

👉 **Le comité scientifique**
Un aspect clé du Salon Infirmier est la qualité des conférences et des intervenant-e-s. Le programme est soigneusement élaboré par un comité scientifique, au sein duquel la FNESI est partie prenante. En tant que membre du comité, la FNESI contribue à proposer des thématiques d'actualité et intervient activement lors des conférences, assurant ainsi l'apport de point de vue des étudiant-e-s, futur-e-s professionnel-le-s de santé.



Temps d'échange avec le Ministre de la Transformation Publique, Stanislas Guerini, autour de la mise en place du mentorat et du tutorat dans la fonction publique hospitalière



Conférence "De l'acte à la compétence" lors du salon infirmier 2023



Stand de la FNESI lors du salon infirmier 2023

Pourquoi venir à ce Salon ?

Voici cinq raisons de participer à ce salon incontournable :

- 👉 **Opportunité de rencontres** : Élargissez votre réseau professionnel en rencontrant des expert-e-s, des professionnel-le-s de la santé et d'autres étudiant-e-s en sciences infirmières.
- 👉 **Découverte d'opportunités de carrière** : Explorez les différentes voies de carrière disponibles dans le domaine des sciences infirmières, en interagissant avec des employeur-euse-s potentiel-le-s et des établissements de santé.
- 👉 **Mise à jour des connaissances** : Restez à la pointe de votre domaine en participant à des sessions éducatives, des ateliers et des présentations sur les dernières avancées dans le domaine des sciences infirmières.
- 👉 **Exposition à des innovations** : Découvrez les dernières technologies, équipements médicaux et méthodes de sciences qui façonnent l'avenir de la profession.
- 👉 **Renforcement des compétences professionnelles** : Participez à des séances de formation et des ateliers pratiques pour développer et renforcer vos compétences professionnelles, que ce soit en communication, avec les patient-e-s, en gestion du stress, ou dans l'utilisation de nouvelles technologies.

En résumé, le Salon Infirmier 2024 promet d'être une expérience enrichissante, offrant une immersion complète dans le monde dynamique et évolutif des sciences infirmières. Ne manquez pas cette occasion unique de perfectionnement professionnel et de connexion avec les tendances actuelles du secteur. Nous vous attendons nombreux-ses, n'hésitez pas à venir nous rencontrer sur notre stand !

Noé Wiel, Vice-Président en charge de l'Innovation Sociale et de la Santé Publique,
Pauline Bourdin, Présidente



VYV³, l'entreprise sociale et solidaire qui recrute !

Tenté par une structure porteuse de sens ? Pars à la découverte de VYV³, 1^{er} acteur privé non lucratif sur son secteur d'activité. Rejoins un collectif de 33 000 collaborateurs, répartis sur 81 départements et fédérés autour d'une raison d'être : se mobiliser chaque jour, au cœur des territoires, pour prendre soin de chacun !

VYV³, partenaire de la Fnesi et acteur engagé

Parce que les professionnels de santé méritent aussi qu'on prenne soin d'eux, VYV³ a signé un partenariat avec la Fnesi et Yvon Logement pour favoriser l'accès aux soins et au logement pour les étudiants infirmiers tout au long de leur parcours de formation.

Intégrer un établissement VYV³, c'est :

- Avoir le **choix** entre plusieurs cadres de travail – établissement sanitaire, médico-social ou domicile – et pouvoir exercer auprès de différents types de publics (adultes, enfants, adolescents, personnes en situation de handicap ou personnes âgées...).
- Pouvoir **évoluer** grâce à nos dispositifs de développement de compétences et nos multiples opportunités de mobilité interne. Parce qu'une carrière n'est pas définie par le premier emploi : avec VYV³, tu peux te former, te réorienter et accéder à de nombreuses possibilités d'évolutions professionnelles et géographiques !

Une offre étendue et variée

VYV³ offre une grande **diversité de pratiques des métiers du soin** au travers de **1700 établissements et services de soins et d'accompagnement** : 14 cliniques, 32 SMR, 15 centres de santé, 229 Ehpad, 143 établissements handicap, 111 services à domicile, et plus encore !

 recrutement.vyv3.fr

 [@vyv3metiers](https://www.instagram.com/vyv3metiers)



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT



À noter dans ton agenda :

Du **15 avril au 3 mai 2024**, en partenariat avec France Travail (ex Pôle emploi), VYV³ participe à la **Semaine nationale des métiers du soin et de l'accompagnement** et organise des journées portes ouvertes dans près de 100 de ses établissements. Viens à notre rencontre !

Et du **21 au 23 mai 2024**, tout comme la Fnesi, VYV³ sera présent au **Salon infirmier** qui se tiendra à Paris – Porte de Versailles Hall 7.3. Retrouve-nous sur le stand M48 pour découvrir la diversité de nos métiers, nos établissements et nos implantations.

VYV³, union soumise aux dispositions du Livre III du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 442467940. Siège social: 62-68, rue Jeanne-d'Arc - 75013 Paris. Dir.Com Groupe VYV/Agence interne de communication - © Gettyimages - 02/24

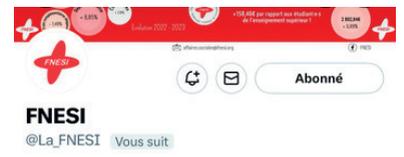


GR O U P E
vyv

Pour une santé accessible à tous



Retour sur les Tweets



Malorie Dupont @Malorie_FNESI · 6 j
#MercredisEnIFSI | Les étudiants #infirmiers, au cœur des projets d'orientation !

Les candidats peuvent échanger sur les attendus auprès des #ESI qui sauront assurer une #information réelle de la #formation, au delà des fausses #représentations

🇫🇷 **Ministère de la San...** · 28/02/2024
#MercredisEnIFSI 🗣️ | Futurs étudiants en soins infirmiers, rejoignez-nous maintenant en #LIVE pour poser toutes vos questions 📺 youtube.com/@MinistereSante



Asso AER @aer.asso · 11/02/2024
#CA | Week-end d'administration de @La_FNESI pour représenter les #ESI de l'IFSI Rockefeller, au programme :

- ✂ Les élections européennes
- ✂ La transition écologique
- ✂ Semaine du bien-être
- ✂ Loi immigration

Ces échanges permettent de continuer à défendre les droits des ESI.



CoDéINE @assocodeine · 20/02/2024
#JeunesEtPauvres | Encore une fois les #ESI sont mis de côté et ne sont pas considérés comme des #étudiantEs. Leur accès à la #restauration du @Cnous_LesCrous est compliqué voir impossible pour certainEs.

CESID @CorpoCesid · 20/02/2024
#JeuneEtPauvres Comme vous le savez la précarité étudiante est un sujet important pour nous. Les ESI de toute la France ont le droit aux tarif Crous mais seulement 35% y ont accès. Mobilisons nous pour faire augmenter ce pourcentage

✂ **FNESI** @La_FNESI · 20/02/2024
#JeunesEtPauvres | Seulement 35% des #ESI ont accès à la #restauration universitaire des @Cnous_LesCrous
✂ Plus de 20% des ESI ne mangent pas...

Rafik Bey @Rafik_FNESI · 5 j
#CNAÉ | #CPP avec les autres fédérations en #santé, pour porter la voix des #étudiants :

- ✂ Point d'étape sur la ligne d'écoute
- ✂ Collaboration avec @enavanttoutes
- ✂ Plateforme d'évaluation des #stages et #indemnités : @Sante_Gouv renouèle ses engagements !

Rafik Bey @Rafik_FNESI

#DPG | Les #étudiants infirmiers attendent des mesures concrètes concernant le mal-être ressenti durant la #formation !

Cela doit notamment passer par un meilleur encadrement en #stage, avec une valorisation du statut de tuteur-riche !



Gabriel Attal @GabrielAttal · 30/01/2024

Je souhaite faire de la santé mentale de notre jeunesse une grande cause de l'action gouvernementale.

C'est pourquoi nous augmenterons le montant d...

Ilario Allevalo @Ilario_Allevalo

#JeuneEtPauvre | l'éloignement des #ESI entre le lieu de #stage et leur #logement c'est NON!

🏠 À quand des logements mis à disposition proche des lieux de stages ?

@CaVautrin @fredvalletoux @BDLYO

✂ **FNESI** @La_FNESI · 26/02/2024
#JeunesEtPauvres | Les #ESI vont toujours plus loin en #stage, sans #logement sur place

✂ Une heure de route pour se rendre en stage, c'est dangereux....

FNESI @La_FNESI · 30/01/2024
#Formation | Séminaire expérimentations riche en échanges où nous avons pu présenter les retours des #ESI

- ✂ Droits étudiants
- ✂ Modalités d'enseignements et de contrôle des connaissances
- ✂ Meilleure information aux ESI

Des perspectives d'amélioration à poursuivre ensemble



Noé Wiel @Noe_FNESI · 23 h
#Handicap | Des positions communes pour faire avancer les #réflexions sur l'accompagnement des #étudiants en situation de handicap 🌱

Travaillons ensemble pour l'#égalité des chances au sein de l'#ESR 📖

ActuSoins @ActuSoins · 1 j
Neuf fédérations de filières médicales et paramédicales, dont @La_FNESI, ont réalisé un état des lieux, rendu public le 4 mars, de la situation des #étudiants en situation de handicap au sein de leurs fili...